

BGer 5A_802/2020 vom 14. Oktober 2020

Bundesgericht, 2020-10-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_802_2020

FR: TF 5A_802/2020 du 14 octobre 2020

IT: TF 5A_802/2020 del 14 ottobre 2020

Erwägungen

E. 1

Par décision du 29 juin 2020, la Justice de paix de l'arrondissement de la Gruyère a, notamment, institué une curatelle de représentation avec gestion du patrimoine en faveur de A. _____ et privé celui-ci de l'exercice de ses droits civils quant à la gestion de son patrimoine.

Par arrêt du 3 septembre 2020, la Cour de protection de l'enfant et de l'adulte du Tribunal cantonal de l'État de Fribourg a déclaré irrecevable le recours formé par l'intéressé contre cette décision.

E. 2

Par écriture du 27 septembre 2020, la personne concernée exerce un recours au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal.

Des observations n'ont pas été requises.

E. 3

L'écriture du recourant doit être traitée en tant que recours en matière civile au sens de l'art. 72 al. 2 let. b ch. 6 LTF.

E. 4.1

En l'espèce, l'autorité précédente a déclaré irrecevable le recours, faute de répondre aux exigences de motivation découlant de l'art. 450 al. 3 CC ; en effet, l'intéressé s'est limité à déclarer qu'il était "

contre la curatelle ", mais sans aborder - ne fût-ce que très sommairement - les motifs sur lesquels repose la mesure contestée.

E. 4.2

Le recourant affirme, en bref, qu'il est capable de vivre seul et de s'occuper de lui-même, et que, "

contrairement à l'avis médical ", il peut organiser ses occupations quotidiennes. Il ne réfute cependant pas le motif d'irrecevabilité retenu par la cour cantonale; faute de motivation topique, le recours doit être ainsi écarté d'emblée (art. 42 al. 2 LTF ; ATF 140 III 86 consid. 2 et les arrêts cités).

E. 5

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée (art. 108 al. 1 let. b LTF). Il convient de statuer sans frais judiciaires (art. 66 al. 1, 2ème phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.